



Litige avec sfr téléphone-internet

Par **capucine30**, le **01/08/2009** à **14:56**

Bonjour,

J'étais abonnée chez Télé2 au niveau ADSL+téléphonie.

SFR a racheté Télé2, et nous avons 4 mois pour nous désister si nous ne voulions pas faire partie de ce groupe.

J'ai avant terme réexpédié la Télé2Box en colissimo et expédié une lettre recommandée pour leur signifier que je ne souhaitais pas être client de SFR.

Le 2 février 2009 ma ligne téléphonique a été rachetée par Bouygues Télécom à SFR.

Depuis SFR me réclame toujours de l'argent pour des services que je n'ai jamais utilisés puisque je suis depuis le 2 février 2009 chez Bouygues Télécoms, et là, une lettre d'Huissier me somant de payer.

Pour eux il s'agirait des frais de fermeture de ligne alors que celle-ci a été rachetée, autrement ils me menacent de me traîner devant les Tribunaux 125 €.

Je leur ai de guerre lasse, proposé 10€ par mois, mais ils refusent et veulent 30€ par mois.

Je suis reconnu travailleur handicapé sans rémunération et n'ai que le revenu minimum social pour vivre...mais cela il n'en tient guère compte.

Vous pouvez vérifier auprès des services de Bouygues Télécom 04.66.51.85.63.

Je vous remercie de votre diligence.

Marguerite SBAÏ